

ANNEXE 7

Copie des lettres reçues et courriels en mairie de Notre Dame de Bellecombe

De : SCI SGPC <sci.sgpc73@gmail.com>

Envoyé : mercredi 25 septembre 2024 08:47

À : Secretariat Mairie Notre Dame de Bellecombe <secretariatmairie@notredamedebellecombe.fr>

Objet : Enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire - chemin de Chéloup

Monsieur le Maire,
Monsieur le commissaire enquêteur

Je soussigné Grégory BOURLON, agissant en qualité de gérant de la société SCI SGPC, propriétaire du chalet situé 416 impasse du Cheloup à Notre-Dame de Bellecombe sur les parcelles 1901, 1902 et 1904.

Notre Chalet est le dernier au bout de l'impasse. L'impasse du Cheloup est depuis 2011 l'unique voie d'accès qui dessert notre Chalet.

Les travaux d'aménagement de l'impasse du Cheloup ont été rendus nécessaire, suite à une demande de suppression de notre accès d'origine direct sur la route départementale par le conseil général de la Savoie car jugé trop dangereux (à la suite de plusieurs accidents)

Suite aux accords entre la commune et les riverains, la commune a réalisé les travaux en 2011. De son côté la sci sgpc a réalisé et financé les travaux de modification sur sa propriété pour ce raccorder à la nouvelle route.

La suppression de l'impasse du chelou et le retour à la situation d'avant 2011 entraînerai un enclavement de notre chalet.

Par conséquent vous comprendrez la nécessité pour nous de maintenir la route en l'état et d'en achever la réalisation en complétant la bande de 1m de large restée sans revêtement .

Bien cordialement
Gregory Bourlon
Gérant de la SCI SGPC